

# CONSEIL MUNICIPAL N°3

ANNEE 2014

REUNION DU 7 MAI 2014 A 16H00

## COMPTE RENDU

**Présents** : M. FRICOU, Mme LOURDOU, M. BAEZA, Mme CABROL, MM. RODRIGUEZ, DOULAT, Mme CAUMEL, M. MAUZAC, Mmes SILVA, DEPAULE, BOERSCH, MM. ASPA, CHARBONNIER, ALRIC, Mme BELLOUATI, M. PREUX, Mme OULIE, M. BORREL, M. PHOCAS, Mme PASCAL, M. GRAINE, Mme MOLINA, M. BOUCHEREAU, Mme VION, M. GARINO

**Ont donné pouvoir** : M. PIETRASANTA (à M. FRICOU), Mme ESTADIEU (à M. BAEZA), M. OLOMBEL (à Mme BELLOUATI), Mme BERNAL (à M. RODRIGUEZ), Mme GONZALEZ (à Mme LOURDOU), M. MENDEZ (à M. DOULAT), Mme MUNOZ (Mme CABROL), M. GARCIA (à M. PHOCAS),

**Sous la présidence de** : M. FRICOU

**Secrétaire de séance** : Mme BELLOUATI

---

M. le Maire fait l'appel ; le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal n°2 du 24 avril 2014 – désignation du secrétaire de séance**

M. le Maire indique que le compte rendu n'étant pas terminé, il sera soumis à l'approbation des élus lors d'une prochaine séance.

Melle BELLOUATI est désignée à l'unanimité secrétaire de la séance du 7 mai 2014.

### **2. Ordre du jour**

Pas de questions supplémentaires.

### 3. Nomination des représentants de la Commune aux organismes extérieurs

M. le maire indique au conseil municipal qu'il convient, après chaque renouvellement de l'assemblée municipale, et selon les termes de l'article L.2121.33 du CGCT, de procéder à la désignation des délégués de la commune aux divers syndicats et organismes extérieurs.

Les élus dont les noms figurent sur le tableau sont proposés pour la majorité.

Il n'y a pas d'autres candidats.

<b>ORGANISMES OU COMMISSIONS</b>	<b>Nombre de représentants</b>	<b>Noms des représentants</b>
SEMABATH Société d'Economie Mixte d'Aménagement du Bassin de Thau	3 titulaires pour le C.A. 1 titulaire pour l'A.G. 1 suppléant	C.A. / T / Yves PIETRASANTA Henry FRICOU Daniel RODRIGUEZ  A.G. / T / Patrick OLOBEL S / Mireille LOURDOU
Syndicat Hérault Energies	1 titulaire 1 suppléant	T / Daniel RODRIGUEZ S / Roger PREUX
Syndicat Mixte d'Etudes et de travaux de l'Astien (SMETA –gestion de la nappe phréatique)	1 titulaire 1 suppléant	T / Thierry BAEZA S / William ALRIC
Syndicat d'Adduction d'Eau du Bas Languedoc	2 titulaires	T / Thierry BAEZA T / William ALRIC
Comité Local de l'Eau du Bassin de Thau (C.L.E.)	1 titulaire	T / Thierry BAEZA
Comité Local de l'Eau pour la Nappe Astienne	1 titulaire	T / Thierry BAEZA
Correspondant Défense	1 titulaire	T / Henry FRICOU
Collège Jean Jaurès	3 titulaires 3 suppléants	T / Bernard CHARBONNIER Aïssa DOULAT Véronique BERNAL S / Patrick OLOBEL Nathalie CABROL Didier ASPA
Aménagement Construction Montpellier	1 titulaire 1 suppléant	T / Henry FRICOU S / Daniel RODRIGUEZ
Office Public des HLM de l'Hérault (Hérault Habitat)	1 titulaire 1 suppléant	T / Henry FRICOU S / Aïssa DOULAT
Air Languedoc-Roussillon Association loi 1901 – gestion de la qualité de l'air	1 titulaire 1 suppléant	T / Yves PIETRASANTA S / Thierry BAEZA
Syndicat du BRL Bas Rhône Languedoc	2 titulaires	T / William ALRIC T / Paul MAUZAC
APAVE – organisme de contrôle de la mise aux normes des établissements recevant du public	2 titulaires	T / Daniel RODRIGUEZ T / Didier ASPA
SAFER Aménagement foncier de l'espace rural	2 titulaires	T / Thierry BAEZA T / Sandra BOERSCH

CFMEL Centre de Formation des Maires et des Elus locaux	2 titulaires	T / Mireille LOURDOU T / Henry FRICOU
Chambre de Commerce et d'Industrie	1 titulaire	T / Chantal ESTADIEU
Centre Régional de la Propriété Forestière	1 titulaire	T / Roger PREUX
Mission Locale d'Insertion (M.L.I.)	1 titulaire 1 suppléant	T / Nathalie CABROL S / Bernard CHARBONNIER
Conseil portuaire du Port Mixte	Concessionnaire : 2 titulaires et 2 suppléants  Conseil municipal : 1 titulaire et 1 suppléant  Personnel : 1 titulaire et 1 suppléant	<u>Concessionnaire</u> T / Yoan MENDEZ Henry FRICOU S / Patrick OLOMBEL Roger PREUX <u>Conseil municipal</u> T / Didier ASPA S / Thierry BAEZA <u>Personnel</u> T / Jean-Michel BOUIS S / Chakir EL ABADI
Conseil portuaire du port du Mourre Blanc	Concessionnaire : 1 titulaire et 1 suppléant  Conseil municipal : 1 titulaire et 1 suppléant  Personnel : 1 titulaire et 1 suppléant	<u>Concessionnaire</u> T / Henry FRICOU S / Alain CABRERA <u>Conseil municipal</u> T / Didier ASPA S / Yoan MENDEZ <u>Personnel</u> T / Jean-Michel BOUIS S / Georges VIUDEZ

Il est procédé à un vote à mains levées. Ces propositions sont adoptées à la MAJORITE, 8 abstentions (MM. PHOCAS, GRAINE, GARCIA, Mmes PASCAL, MOLINA, MM. BOUCHEREAU, GARINO, Mme VION).

Pour le personnel des conseils portuaires des ports mixte et du Mourre Blanc, les propositions sont adoptées à la MAJORITE, 3 ABSTENTIONS (MM. BOUCHEREAU, GARINO, Mme VION).

#### **4. Associations – compétitions nationales attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de G.R.S.**

M. Thierry BAEZA, Adjoint délégué expose :

L'équipe de cadettes de l'association de G.R.S Mézoise est qualifiée pour le Championnat de France, les 7 et 8 juin à Toulouse.

La présidente de l'association sollicite la commune en vue d'un soutien financier exceptionnel destiné à aider à couvrir les frais de déplacements et de séjour.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

L'exposé de M. BAEZA entendu et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **ACCORDE** une aide de 400 € à l'association mézoise de G.R.S
- **DIT** que les crédits seront prélevés à l'article 6745 – subventions exceptionnelles – du budget principal 2014 de la commune.

## **5. Finances – Budget principal de la ville – Approbation de l'état des subventions 2014.**

annexé au budget primitif 2013 ;

Au compte 6574 : subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé :

Les subventions demandées par les associations sont examinées et votées une par une.

M. BOUCHEREAU demande s'il y a une association pour les personnes handicapées.

M. le Maire lui répond que si elle existe, elle n'a pas fourni de demande de subvention. De plus, il s'agit d'une association à caractère social, dont la subvention peut être attribuée par le CCAS.

M. BOUCHEREAU indique qu'il existe de grandes disparités entre les différentes lignes. Il donne en exemple l'Amicale des Sapeurs pompiers qui perçoit 750 € alors que l'Amicale des employés municipaux se voit dotée d'une subvention de 7 800 €.

M. le Maire rétorque que ces différences s'expliquent. Pour ce qui est de l'amicale du personnel communal, il s'agit de la participation de la ville pour le personnel. La dotation est moins importante que si un Comité des Œuvres Sociales était mis en place. Cela reviendrait à environ 80 000 € à la commune.

M. PHOCAS indique qu'il s'est rendu à la mairie pour consulter le dossier de demandes de subventions des associations. Il a été très agréablement surpris par la qualité des dossiers et par le travail réalisé par les adjoints qui en étaient chargés. Il estime que dans l'ensemble les subventions attribuées sont justes ; cependant, il a constaté que deux associations ont vu leur subvention diminuer ; il s'agit du canoé kayak, dont le président est Yvan GARCIA, colistier de M. PHOCAS, et de l'Aviron dont le président est la personne qui l'a soutenu durant la campagne des municipales. Il indique que cette démarche est incomprise et que la diminution paraît infondée eu égard au dossier. Il constate également que le FSE ne figure pas sur le tableau d'attribution des subventions. La personne qui s'en occupe au collège a été contactée ; il semblerait que cette subvention soit gelée pour des raisons de gestion du FSE.

M. le Maire indique à M. PHOCAS que le projet de délibération n'aurait pas dû être diffusé ; ce n'est pas légal.

M. PHOCAS demande si les subventions peuvent être votées une par une.

M. le Maire accepte et indique que les personnes élues, impliquées dans certaines associations, s'abstiendront de participer au vote.

M. BAEZA souhaite apporter quelques explications concernant l'aviron. Ce club compte 36 adhérents, et aucun jeune de moins de 24 ans. Les charges de cette association s'élèvent à 5 000 € et la subvention demandée à 1 800 €. Sur les années 2011, 2012 et 2013, un excédent de 13 000 € a été réalisé. Ce club participe à très peu de manifestations.

Pour ce qui est du canoë, le club comptait en 2013 29 adhérents dont 19 mézois. Ce qui est très peu. Le budget 2012 s'élevait à 27 000 € et 9 400 € en 2013. Le contrat du jeune salarié qui y travaillait n'a pas été reconduit ; les charges s'élèvent pour 2014 à 9 000 € ; il convient donc de baisser la subvention. De plus, cette association facture 880 € à la ville dont 400 € de monitrice pour sa participation au passeport Eté Jeunes. 480 € de bénéfices sont donc faits sur le dos des enfants.

Pour ce qui est du FSE, M. le Maire indique que la subvention n'est pas gelée ; elle est simplement à l'étude. M. Le Maire donne la parole à M. CHARBONNIER.

M. CHARBONNIER est étonné que Mme FORNET ait téléphoné à la mairie concernant cette subvention. Il indique que des éclaircissements doivent être demandés sur l'utilisation de cet argent. De nouveaux investissements vont avoir lieu et il souhaite savoir comment cette subvention sera utilisée.

M. BOUCHEREAU demande pourquoi il y a une différence de traitement entre les deux associations de joutes.

M. ALRIC indique qu'il y a plus de licenciés à la Jeune Lance Sportive Mézoise et que cette association pratique une activité « rames ».

M. GARINO demande ce que représente 27 000 € pour le Stade Mézois.

M. PREUX, membre de cette association, invite les élus à les contacter au stade pour avoir toutes les explications souhaitées.

M. PHOCAS demande si l'association Corpe Diem (nouvelle section danse de l'ASCM) va avoir une subvention.

M. BAEZA répond qu'une partie de la subvention attribuée à l'ASCM sera versée (1 800 €).

Mme MOLINA s'abstient de voter pour l'association du Chat Libre car elle juge la somme attribuée insuffisante.

M. le Maire l'informe que la mairie aide également cette association matériellement.

La répartition des subventions ainsi que les votes sont détaillés dans le tableau suivant :

	<b>Associations</b>	<b>subventions 2014</b>	<b>Résultats du vote</b>
1	Ateliers d'expressions plastiques	1 300,00	Adopté à la majorité, 3 abstentions (MM. BOUCHEREAU, GARINO, Mme VION)
2	Atelier en Marche	450,00	Adopté à la majorité, 3 abstentions (MM. BOUCHEREAU, GARINO, Mme VION)
3	Les Amis des pénitents	700,00	Adopté à l'unanimité
4	Association Cercle Occitan de Mèze – Lo Buou	900,00	Adopté à la majorité, 3 abstentions (MM. BOUCHEREAU, GARINO, Mme VION)
5	Association Ecole Calendreta	1 500,00	Adopté à la majorité, 3 abstentions (MM. BOUCHEREAU, GARINO, Mme VION)
6	JAZZAMEZE	39 000,00	Adopté à la majorité, 3 abstentions (MM. BOUCHEREAU, GARINO, Mme VION)
	<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES</b>	<b>43 850,00</b>	
1	OCCE 34 Coopérative scolaire Hélianthe	125,00	Adopté à l'unanimité
2	OCCE 34 Coopérative scolaire Coty	175,00	Adopté à l'unanimité
3	OCCE 34 Coopérative scolaire Clemenceau	300,00	Adopté à l'unanimité
4	OCCE Jules Verne Maternelle	125,00	Adopté à l'unanimité
5	Association Sportive du Collège	700,00	Adopté à l'unanimité
6	OCCE Jules Verne Primaire	200,00	Adopté à l'unanimité
	<b>ASSOCIATIONS SCOLAIRES</b>	<b>1 625,00</b>	
1	AMTT	8 500,00	Adopté à la majorité, 3 abstentions (MM. BOUCHEREAU, GARINO,

			Mme VION)
2	Association La Gaule Mézoise	500,00	Adopté à l'unanimité
3	Association chasse à terre	2 200,00	Adopté à la majorité, 1 abstention (Mme PASCAL)
4	Badminton	800,00	Adopté à l'unanimité
5	Blues calypso	1 300,00	Adopté à l'unanimité
6	CKMBT	500,00	Adopté à la majorité, 5 abstentions (MM. PHOCAS, GRAINE, GARCIA, Mmes PASCAL, MOLINA)
7	Boule d'azur	1 000,00	Adopté à l'unanimité
8	Aviron mézois	900,00	Adopté à la majorité, 5 abstentions (MM. PHOCAS, GRAINE, GARCIA, Mmes PASCAL, MOLINA)
9	Cyclo club mézois	1 000,00	Adopté à l'unanimité
10	ANDALUCIA MEZOISE	250,00	Adopté à l'unanimité
11	Jeune lance sportive mézoise et rames traditionnelles	10 200,00	Adopté à l'unanimité
12	Ecole de rugby Vignes de Thau	2 000,00	Adopté à l'unanimité
13	Football club mézois	15 000,00	Adopté à la majorité, 3 abstentions (MM. BOUCHEREAU, GARINO, Mme VION), Mme BOERSCH ne prenant pas part au vote
14	Judo club Mézois	6 000,00	Adopté à l'unanimité
15	Association Mille Pattes	1 100,00	Adopté à l'unanimité
16	Gymnastique Rythmique et Sportive	1 000,00	Adopté à l'unanimité
17	Gym Seniors	200,00	Adopté à l'unanimité
18	Nouvelle lance mézoise	8 900,00	Adopté à l'unanimité, M. ALRIC ne prenant pas part au vote
19	Pétanque mézoise	1 300,00	Adopté à l'unanimité
20	Stade mézois	27 000,00	Adopté à la majorité, 3 abstentions (MM. BOUCHEREAU, GARINO, Mme VION), MM. PHOCAS et PREUX ne prenant pas part au vote
21	Tambourin club mézois	2 500,00	Adopté à l'unanimité
22	Tennis club Mézois	4 500,00	Adopté à l'unanimité
23	Volley olympique mézois	3 500,00	Adopté à l'unanimité
24	Yacht club de Méze	31 850,00	Adopté à l'unanimité
25	Mayura	200,00	Adopté à l'unanimité
26	Jeep Thau nature	300,00	Adopté à la majorité, 1 abstention

			(Mme PASCAL)
27	Société Nautique du Bassin de Thau	250,00	Adopté à l'unanimité
28	VTThau	400,00	Adopté à l'unanimité
29	Rugby Club Mèze Méditerranée	4 000,00	Adopté à l'unanimité
30	Chemin du Tao	200,00	Adopté à l'unanimité
31	Potes de Thau	300,00	Adopté à l'unanimité
	<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	<b>137 650,00</b>	
1	ARDAM	2 700,00	Adopté à la majorité, 3 abstentions (MM. BOUCHEREAU, GARINO, Mme VION)
2	CPIE	12 982,00	Adopté à l'unanimité
	<b>ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENT</b>	<b>15 682,00</b>	
1	Souvenir français – comité de Mèze	250,00	Adopté à l'unanimité
2	FNACA	300,00	Adopté à l'unanimité
3	Union National des Anciens Combattants	300,00	Adopté à l'unanimité
4	Médaillés militaires	250,00	Adopté à l'unanimité
	<b>ASSOCIATIONS ANCIENS COMBATTANTS</b>	<b>1 100,00</b>	
1	Fête de l'huître	4 000,00	Adopté à l'unanimité
	<b>ASSOCIATIONS DOMAINE DES FESTIVITES</b>	<b>4 000,00</b>	
1	Amicale des sapeurs pompiers	900,00	Adopté à l'unanimité
2	Amicale du Personnel Communal de Mèze	7 800,00	Adopté à la majorité, 3 abstentions (MM. BOUCHEREAU, GARINO, Mme VION)
3	ASCM	2 000,00	Adopté à l'unanimité
4	Association école des jeunes sapeurs pompiers	850,00	Adopté à l'unanimité
5	Confédération Syndicale des Familles	650,00	Adopté à l'unanimité

6	Association Le Chat Libre	1 000,00	Adopté à la majorité, 4 abstentions (MM. BOUCHEREAU, GARINO, Mme VION, Mme MOLINA)
7	Club la joie de vivre	1 200,00	Adopté à l'unanimité, Mme DEPAULE ne prenant pas part au vote
8	Jumelage Ville de Mèze et Canton de Naucelle	300,00	Adopté à l'unanimité
9	Club de l'amitié	750,00	Adopté à la majorité, 3 abstentions (MM. BOUCHEREAU, GARINO, Mme VION)
10	Pensionnés marine marchande pêche et	600,00	Adopté à l'unanimité



	commerce		
11	SNSM Locale – Sté Nat. De sauvetage en mer	8 000,00	Adopté à l'unanimité
12	Au fil de l'Amitié	250,00	Adopté à l'unanimité
13	Les Pieds Noirs d'Ici	300,00	Adopté à l'unanimité
14	Association des Crématistes	200,00	Adopté à l'unanimité
15	ACEM (associations des commerçants et entreprises mézoises)	5 000,00	Adopté à l'unanimité
	<b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>	<b>29 800,00</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>231 707,00</b>	

## 6. Questions diverses.

M. le Maire répond aux questions que M. PHOCAS avait envoyées par courrier électronique.

Fermeture éventuelle de l'Impasse Nègre :

M. le Maire va se rapprocher de Hérault Habitat et des pompiers ; en effet une voie ne peut pas être fermée sans une procédure adaptée et notamment une commission de sécurité.

Commémoration du centenaire de la première guerre mondiale :

Une commission sera mise en place pour célébrer ce moment historique.

Commission d'Appels d'Offres :

Une nouvelle élection aura lieu lors d'une prochaine séance du conseil municipal, tenant compte des observations de la Préfecture.

Concernant la commission des Finances, la parole est donnée à Mme LOURDOU qui s'exprime en ces termes :

« La création formelle d'une commission des finances n'est pas une obligation. Lors du dernier mandat, une commission des finances a fonctionné de manière satisfaisante. Le dialogue avec le représentant de l'opposition, Monsieur LECLERE, a été clair et honnête. De nombreuses questions y ont été abordées et explicitées. Cependant vous avez choisi de diffuser abondamment depuis des mois des contre vérités sur les finances de la ville. Un de vos colistiers est venu en mairie et toutes les explications lui ont été apportées. Même en possession de toutes les données, vous avez persisté à travestir la vérité ; le tir n'a pas été rectifié. Une commission est un lieu de dialogue, de travail et de concertation. Il n'y a aucun intérêt d'instaurer un dialogue avec des élus ayant un tel comportement. Les citoyens ont librement accès à toutes les données financières, la transparence est donc assurée. Je me tiens à leur disposition pour toute

demande de renseignements financiers, le DGS aussi ; comme cela a toujours été le cas. A ce jour, il n'y aura pas de création d'une commission qui n'est pas obligatoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levé à 17h15.